



PLAN D'AFFECTATION DES ZONES



0 250m

ECHELLE 1:5000

CONDITIONS D'APPROBATION

Adaptation du PAL suite à son approbation du 3 mars 2021

Dossier d'examen final

1

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n° 47 du : 26.11.2021

2

Adopté par le Conseil communal de Surpierre, le 14.3.2022

JNW/2022



Gallin

Le/La Syndic/-que

Le/La Secrétaire

3

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME),

14 JUIN 2023

[Signature]

Le/La Conseiller/-ière d'Etat, Directeur/-trice



Mars 2022

21103-PAZ 5000-220316.ai

urbaplan

CENTRE VILLAGE
ECHELLE 1:1'000

LÉGENDE

GÉNÉRALITÉS

Centre du village

MESURES DE CONSTRUCTIONS

Périmètres de construction

Prescriptions particulières selon RCU

Front d'implantation obligatoire

10m Hauteur max. construction

ESPACES EXTÉRIEURS

Secteur du coeur du village

Aire des avants-jardins et espaces extérieurs dégagés

Aire des jardins

Cheminement piéton

Arbre protégé

PATRIMOINE

Biens culturels mis sous protection: catégorie 1, 2 et 3

